



CONVENTION DE PARTENARIAT

Ingénierie Territoriale

« Territoire Zéro Chômeur » Melle et CBE Mellois en Poitou

ENTRE

D'une part,

LA VILLE DE MELLE située quartier Mairie, 79500 MELLE, représentée par son Maire, **Sylvain GRIFFAULT**

ET

D'autre part,

Le CBE Mellois en Poitou situé au 1 chemin du Simplot, 79500 MELLE, représenté par son Président, **Olivier GAYET**

Etant préalablement exposé que :

LA VILLE DE MELLE

La Ville de Melle travaille depuis le début du mandat en cours à sa candidature au dispositif expérimental Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Sa première action a consisté en la mise en place d'un Comité de Pilotage (COFIL), chargé du pilotage local de la candidature et d'un Comité Local pour l'Emploi (CLE), chargé de permettre la fabrication du consensus local, de mettre en place l'ingénierie territoriale nécessaire, d'en suivre le déploiement et de collecter toutes les données nécessaires pour assurer le suivi et établir l'évaluation du projet.

Le CLE est composé des collectivités territoriales (commune, communauté de communes, département et région), de la DRETTTS, de Pôle Emploi et des acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE), des employeurs territoriaux volontaires, des structures de l'insertion par l'activité économique, de personnes physiques aux compétences spécifiques. Les Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE) identifiées et volontaires rejoindront bientôt le CLE. Le consensus a ainsi été fabriqué, rassemblant tous ces partenaires autour d'objectifs partagés depuis plus de 6 mois.

Le travail jusqu'alors mené par la commune se confronte aux limites de la seule intervention des élus, le projet doit désormais être accompagné par des compétences professionnelles constituant une véritable ingénierie. C'est tout naturellement que le CLE actuellement constitué a sollicité le CBE du Mellois en Poitou.

CBE MELLOIS EN POITOU

Le CBE Mellois en Poitou a pour but de mettre en synergie l'ensemble des acteurs locaux dans un large partenariat, afin de :

- Lutter contre le chômage et l'exclusion,
- Construire et accompagner les parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- Participer à la politique de développement économique local du territoire,
- Agir en partenariat de proximité pour préserver l'emploi local, en apportant son concours à l'évolution de l'offre de service auprès des entreprises et des actifs du territoire, en recherchant les complémentarités d'intervention avec l'ensemble des acteurs économiques et de l'action sociale.

Il a pour objet de :

- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi,
- Aider à anticiper l'évolution des métiers et des besoins en compétences,
- Garantir un 1er accueil de proximité tout public de conseil information sur les métiers et la formation,
- Accompagner et sécuriser les parcours professionnels vers l'emploi, faciliter l'accès à la formation, à la validation des acquis de l'expérience,
- Contribuer au développement économique et à la valorisation du territoire et à la promotion des filières,
- Animer le dialogue social sur le territoire Mellois en Poitou pour anticiper et accompagner les mutations économiques.

L'approche globale du CBE sur le territoire répond aux enjeux de mise à disposition et de déclinaison locale des dispositifs, mesures et politiques publiques de l'emploi, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'emploi afin de préserver les dynamiques économiques locales, maintenir les emplois, les compétences et le lien social en milieu rural, favoriser l'expression et la prise en compte des besoins de tous les actifs demandeurs d'emploi, salarié.es et chef.fes d'entreprise et apporter des réponses adaptées au plus près des préoccupations de chacun.

Conformément au cahier des charges qui donne légitimité au CBE Mellois en Poitou d'agir dans le cadre des politiques publiques de l'emploi, les orientations de la structure s'inscrivent dans une dynamique de dialogue social territorial que le Comité de Bassin d'Emploi s'attache en permanence à encourager et à renforcer dans ses engagements et sa mission de service public de proximité, tant dans sa gouvernance en 4 collèges (élus, entreprises, organisations représentatives des salariés et représentants du secteur associatif et de l'Économie Sociale et Solidaire), que dans ses actions, en recherchant toujours à agir en partenariat, en cohérence et complémentarité d'intervention, en proximité et à l'écoute des besoins.

Le CBE Mellois en Poitou mobilise le soutien de ses partenaires financeurs dans une démarche systématique de cofinancements pour mener l'ensemble des actions et réussir 2 grands objectifs :

→ Assurer et développer une mission de service public de proximité à l'échelle du Mellois sur les questions d'orientation-formation-emploi-insertion professionnelle-conseil en évolution professionnelle- développement économique local.

En réseau avec l'ensemble des acteurs économiques et partenaires de l'emploi :

- Proposer un accueil et un accompagnement de proximité tout public.
- Contribuer à l'animation territoriale et partenariale en milieu rural.

→ Accompagner le développement des emplois et des compétences en lien direct avec les entreprises du territoire et les partenaires de l'emploi.

Article 1 – Objet :

Par cet accord, la ville de Melle et le CBE Mellois en Poitou conviennent de fixer le cadre d'intervention de l'ingénierie du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Article 2 – Durée :

Cette convention est établie pour 2 ans à compter de janvier 2022. Elle pourra faire l'objet d'avenants pour la mise d'actions spécifiques et/ou d'évolution des projets et autres prestations non prévues à ce jour.

Article 3 – Engagements :

La Ville de Melle en tant que porteur du projet, confie de façon contractuelle la mission d'ingénierie au CBE Mellois en Poitou.

Le CBE Mellois en Poitou représenté par Sandrine Mihala, chargée de projet, s'engage à :

- Animer Le Comité Local pour l'Emploi (CLE).
- Participer à la rédaction du dossier de candidature à l'expérimentation.
- Coordonner l'action des acteurs locaux participant à l'expérimentation.
- Définir les modalités de communication, notamment auprès des personnes en situation d'exclusion qu'il faut parvenir à rencontrer.
- Participer à la communication auprès des partenaires et des entreprises du territoire.
- Informer et accueillir l'ensemble des personnes privées durablement d'emploi volontaires (recensement des personnes avec les acteurs du territoire : Pôle Emploi, le CCAS de Melle...).
- Organiser des rencontres pour identifier les compétences que les personnes privées d'emploi durablement possèdent, celles qu'elles souhaitent mettre en œuvre et celles qu'elles souhaitent développer.
- Animer le groupe de futur.es salarié.es.
- Identifier leurs besoins en formation.

Le CBE Mellois en Poitou s'engage également à réaliser un bilan quantitatif et qualitatif au terme de l'année échu.

Le CBE Mellois en Poitou pourra également participer au cursus de professionnalisation proposé par l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » et participera aux échanges de pratiques.

Le CBE est associé à la gouvernance du projet et s'engage à participer aux comités de pilotage du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Article 4 – Modalités de financements et temps de travail

La convention globale correspond à un 0,6 ETP pour un montant éligible de 30 000€

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Melle s'engage à co-financer cette mission pour un montant annuel de 10 000 € à la signature de la convention.

Article 6 : Modalités générales

Cet accord ne pourra être modifié que par accord postérieur, écrit et signé par les parties. La présente convention arrivera à son terme au 31/12/2023.

En cas de difficultés avérées internes (inexécution totale ou partielle de la prestation, malfaçon...) ou externe (financements des pouvoirs publics inférieurs au prévisionnel, arrêt indépendant du projet pour des raisons externes tels que sinistres, liquidation judiciaire de l'association CBE Mellois en Poitou, la Ville de Melle se réserve le droit de mettre fin à la présente convention avec un préavis de trois mois transmis en A/R.

De son côté, le CBE Mellois en Poitou pourra mettre fin à la présente convention avec un préavis de trois mois transmis en A/R pour des raisons avérées internes (manque de personnel ou de qualification, redéfinition des missions et objectifs du CBE Mellois en Poitou) ou externes tels que sinistres.

Article 7 – Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable préalablement à toute procédure contentieuse.

Fait, à Melle, le

Pour le CBE Mellois en Poitou,
Olivier GAYET, Président

Pour la Ville de Melle
Sylvain GRIFFAULT, Maire